



## TRANSPARENCE

Depuis près d'une décennie, le législateur n'a cessé de multiplier les mesures visant à améliorer l'information des copropriétaires. L'évolution des technologies permet enfin de rendre cette masse de données vraiment accessible.

Le Groupe Oralia met aujourd'hui son avancée technologique au service de la transparence de ses méthodes de gestion pour développer un produit nouveau et unique sur le marché : l'Extranet Oralia propose à chaque client un accès personnalisé à son compte et à de nombreuses informations et documents jusque là dispersés ou inaccessibles.

## PARTAGER L'INFORMATION

***L'Internet a multiplié de façon exponentielle les sources et les quantités d'informations disponibles, sa généralisation facilite aujourd'hui l'échange et le partage de données et de documents de toute nature. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009, grâce à son « identifiant » et à son mot de passe, chaque copropriétaire (dans les copropriétés qui auront opté pour ce service) ou chaque propriétaire bailleur pourra partager l'information, par Internet, avec son gestionnaire.***

***Comme il a bien fallu définir un point de départ, cette « bibliothèque » personnalisée réunit les informations les plus récentes et s'enrichira au fil du temps.***

### **Le suivi de la gestion au quotidien**

Au nom de la transparence, le copropriétaire veut naturellement être au courant de ce que fait le syndic sans attendre l'assemblée générale, à laquelle il n'assiste pas toujours... Pour remplir leur mission, les membres du conseil syndical ont besoin de suivre de près la gestion de leur copropriété. L'Extranet Oralia raccourcit les circuits d'information : pas de délai d'acheminement du courrier, pas de perte de temps au téléphone, pas de risque d'oubli ou d'imprécision dans le message transmis oralement... Chaque interlocuteur

dispose de la même information, directement à la source. En effet, le Groupe Oralia est suffisamment sûr de la qualité de ses procédures et de la formation de ses collaborateurs, comme de leur probité, pour ouvrir largement l'accès à ses dossiers : chaque client est ainsi en droit de partager l'activité quotidienne de son gestionnaire.

### **Une nouvelle proximité**

L'Internet a profondément modifié nos habitudes et nos rythmes de vie. Chacun peut désormais s'informer à son rythme, à tout moment de la journée et même la

nuit : profiter de ses moments de liberté et de calme pour consulter son compte bancaire, suivre l'évolution de son portefeuille boursier ou faire ses achats en ligne. Alors pourquoi ne pas suivre aussi la gestion de sa copropriété ?

A-t-on été indemnisé pour le dégât des eaux de l'été dernier ? Qui a été élu au conseil syndical ? C'était dans le procès verbal de la dernière assemblée générale, mais vous ne l'avez pas sous la main... L'installation d'une véranda sur votre terrasse est-elle autorisée ? Vous avez bien sûr reçu un exemplaire du règlement de copropriété, mais où est-il rangé ? Quelle que

# En pratique

soit l'heure du jour ou de la nuit, vous trouverez immédiatement la réponse à toutes ces questions en consultant votre espace personnel sur le site Internet d'Oralia. Tous les documents de l'immeuble y sont. Plus besoin d'attendre l'ouverture des bureaux pour obtenir une information. Vos horaires sont désormais aussi les nôtres ! Ce qui n'était pas humainement possible le devient avec l'Extranet : les informations sont accessibles 24 heures sur 24.

## Pour utiliser ce nouveau service Oralia, il vous faut :

- un accès à Internet,
- l'identifiant et le mot de passe personnels qui vous ont été fournis par Oralia.

Votre espace personnel est accessible sur le site Internet [www.oralia.fr](http://www.oralia.fr).

## Vous êtes propriétaire bailleur

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009, les propriétaires bailleurs ayant confié à Oralia la gestion locative d'un ou plusieurs biens immobiliers auront accès à leur compte et à tous les documents et informations qui y sont rattachés.

## Vous êtes copropriétaire

Vous pourrez accéder aux informations et documents de votre copropriété à partir de votre espace personnel. Jusqu'à la prochaine assemblée générale qui statuera sur ce nouveau service, l'accès sera réservé aux seuls membres du conseil syndical qui pourront de plus avoir accès à certaines informations plus « confidentielles » relatives par exemple aux salariés de la copropriété.

## Explorez votre espace personnel

### Vous êtes propriétaire bailleur

Ouvrez votre compte personnel.

Vous y trouvez un panorama de votre **patrimoine**, par immeuble et par lot. Pour chaque lot, vous pouvez visualiser immédiatement le nom du locataire, le loyer annuel, les dates de début et fin de bail et de la dernière révision, le montant du dépôt de garantie...

Un simple clic sur le nom du **locataire** et vous accédez à l'extrait de son compte indiquant s'il est à jour de ses charges locatives.

Vous pouvez retrouver tout aussi facilement la correspondance échangée avec votre gestionnaire, votre mandat de gestion, vos relevés de gestion, la déclaration de vos revenus fonciers et de nombreux autres documents.

Pour chaque **immeuble** dans lequel vous possédez un ou plusieurs lots, vous obtenez instantanément les documents et les contacts de l'immeuble.

Vous avez une question ? Vous pouvez contacter votre gestionnaire et lui laisser un message.

### Vous êtes copropriétaire

Votre espace personnel vous permet d'accéder directement à votre **relevé de compte de copropriétaire**.

Vous pouvez également accéder à tous les documents de l'**immeuble** : le budget, les documents comptables soumis à l'assemblée générale, les procès verbaux, mais aussi le règlement de copropriété et le carnet d'entretien. Vous disposez à tout moment des informations sur les travaux en cours, le traitement des sinistres ou les procédures. Vous pouvez aussi consulter le contrat d'assurance ou les contrats des principaux prestataires...



[www.oralia.fr](http://www.oralia.fr)